

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CPR Europe Low Carbon - I

Code ISIN : (C/D) FR0010834432

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans CPR Europe Low Carbon - I, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes pouvant appartenir à tous types de secteurs et à toutes catégories de capitalisation et libellé en euro.

L'objectif de gestion consiste à rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) (disponible sur le site : [www.msci.com/equity](http://www.msci.com/equity)) avec un portefeuille ayant une empreinte carbone (émissions actuelles de carbone et émissions potentielles de carbone via certaines réserves de combustibles fossiles) plus faible que celle de l'indice MSCI Europe, à savoir :

- pour les émissions actuelles, la réduction sera d'au moins 40% ;
- pour les émissions potentielles, compte tenu du fait que les données publiées par les entreprises sont encore trop incomplètes, la réduction sera progressive, sans être quantifiée à la date du 08/12/2015.

L'empreinte carbone est un indicateur destiné à mesurer l'impact d'une entreprise en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Calculée en tonnes de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone), l'empreinte carbone telle que suivi par le fonds couvre à la fois les émissions actuelles et les émissions potentielles. Les émissions actuelles représentent le poids des émissions de carbone d'une société (émissions directes et en partie indirectes), rapporté à son chiffre d'affaires (base annuelle). Les émissions potentielles de gaz à effet de serre correspondent aux réserves de combustibles fossiles des sociétés destinées à la production d'énergie (converties en tonnes de CO<sub>2</sub> - calcul et suivi annuel) et normalisées en étant rapportées à leur capitalisation boursière. Une empreinte carbone globale diminuée n'exclut pas la présence dans le portefeuille de sociétés qui émettent des gaz à effet de serre de façon prononcée.

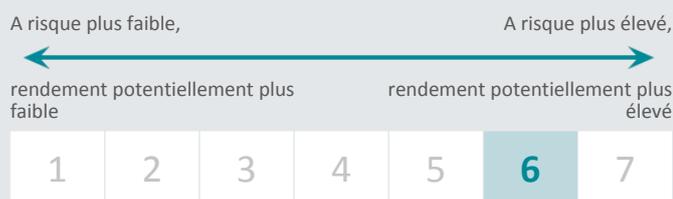
Le style de gestion est actif. L'univers d'investissement est principalement constitué des valeurs composant l'indicateur de référence. La politique d'investissement est fondée sur une analyse systématique des titres composant l'univers en fonction de critères financiers, de marchés et de leur empreinte carbone. La construction finale du portefeuille (environ 100 à 200 titres) dépend de la note financière obtenue par chaque titre, de l'objectif d'une réduction de l'empreinte carbone et de l'ensemble des contraintes liées à la gestion du FCP, en particulier des contraintes de risques. La sélection des titres est la principale source de valeur ajoutée. Sa composition peut s'écarter de celle de l'indicateur de référence en termes de pays, de secteurs et de titres. L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements/expositions effectués hors de la zone euro. Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

CPR Europe Low Carbon - I a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Europe Low Carbon - I capitalise et/ou distribue son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions européennes.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,80%* TTC de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et **de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

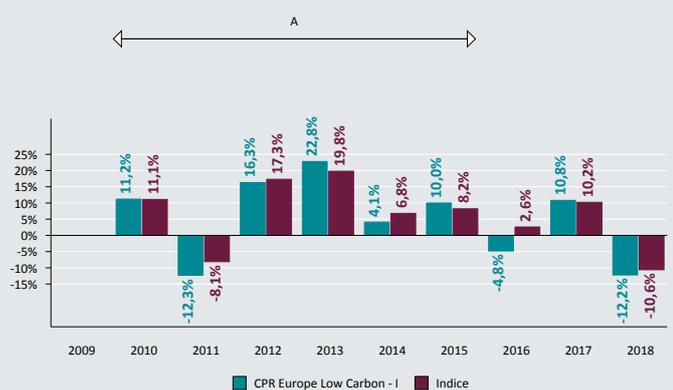
\*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

## Performances passées



A : Changement de process le 08/12/2015. Les performances antérieures à cette date ne reflètent donc pas la stratégie menée ensuite sur le FCP.

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
- Ce FCP a été créé en 2009.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de CPR Europe Low Carbon - I créée en 2009. Pour plus d'information, merci de consulter notre site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).
- L'indicateur de référence est : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis).
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

## Informations pratiques

[www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion de portefeuille: CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
- Ce FCP est éligible au PEA. A compter du 21 décembre 2009, le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention, visé à l'article 150-0 D du CGI, relatif aux plus-values de cessions de parts et/ou actions d'OPC. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2019.